



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-027

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. VALOIS.

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

**OBJET : ELECTION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**  
**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection d'un secrétaire de séance.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- désigne M. Christian FLAVENOT pour remplir cette fonction.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-028

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGÉARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX), M. VALOIS.

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JANVIER 2017**

**RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- approuve le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du jeudi 12 janvier 2017.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNÉVILLE

N° 2017-029

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGÉARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

#### **OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTIONS – CHARLES BERTE** **RAPPORTEUR : M. BARDOT**

La ville de Lunéville possède, dans son patrimoine sportif, un équipement structurant de grande valeur : Le Complexe Sportif Charles BERTE.

Inauguré en 1974, cette installation est idéalement située au cœur d'un pôle scolaire et sportif à proximité de la cité scolaire Ernest BICHAT, du lycée professionnel Paul LAPIE, du Stade Édouard FENAL et de la Piscine Communautaire tous deux récemment rénovés.

En 2016, un premier dossier de demande de subvention au fond d'aide à l'investissement local (F.S.I.L) avait été déposé pour la réhabilitation du Complexe Charles Berte. Ce dernier n'ayant pas été retenu, un nouvelle demande sera proposé à la préfecture de Meurthe-et-Moselle en 2017.

# PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

## REHABILITATION DU COMPLEXE SPORTIF CHARLES BERTE

	<b>COUT DES TRAVAUX</b>	<b>1 560 000</b>	<b>TTC</b>
	<b>SOIT</b>	<b>1 300 000 €</b>	<b>H-T</b>
	<b>TAUX</b>	<b>MONTANTS</b>	
C.D. 54	15.385%	<b>200 000 €</b>	
REGION	15.385%	<b>200 000 €</b>	
F.S.I.L.	19.231%	<b>250 000 €</b>	
U.E.	19.231%	<b>250 000 €</b>	
VILLE	29.845%	<b>388 000 €</b>	
FFME	0.923%	<b>12 000 €</b>	Forfait pour Mur d'escalade
	100.00%	<b><u>1 300 000 €</u></b>	<b>H-T</b>

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- sollicite pour les travaux de réhabilitation du complexe sportif Charles Berte le Fond de Soutien à l'Investissement Local (F.S.I.L), en retenant pour montant de base subventionnable la somme de 1 300 000 € H-T,

- précise que les crédits pour les travaux de réhabilitation du complexe sportif Charles Berte sont inscrits au Budget 2017, nature 2313, fonction 411, enveloppe 22 098.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-030

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

ETAIENT EXCUSES : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX).

ETAIT ABSENT : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

#### **OBJET : FINANCES – DEMANDE DE SUBVENTION – RESERVE PARLEMENTAIRE - TRAVAUX D'AMENAGEMENT D'UN ROND-POINT AVENUE DE GERBEVILLER**

**RAPPORTEUR : Mme PAILLARD**

Le carrefour avenue de Gerbéviller, rue Sainte-Anne et boulevard Pompidou, rue Saint-Maur (RD914 et RD31) est sur la principale entrée de ville au sud de la commune. La RD31 a été classée route à grande circulation par décret N°2009-615 du 3 juin 2009, elle est empruntée par les convois exceptionnels catégorie E (7x7 et – 400t.) et assure la desserte économique du territoire. Ce carrefour est actuellement géré par des feux tricolores de signalisation et sature aux heures de pointes générant des ralentissements dans les deux sens. Un comptage réalisé par le CD54 à l'heure de pointe de fin d'après-midi nous donne un flux de 2170 véhicules entrant/heure. La modification de la signalisation des entrées de ville à partir des axes départementaux pour rééquilibrer les flux entrant avenue de Gerbéviller sur les autres entrées Nord et Sud devrait apporter une baisse sensible du trafic sur ce carrefour.

Aussi, afin de fluidifier la circulation, la municipalité a décidé de supprimer les feux tricolores et de créer un giratoire sur l'emprise publique actuellement disponible.

Cet aménagement permettra d'améliorer notablement les conditions de circulation et le temps d'attente des automobilistes par rapport au dispositif actuel du carrefour à feux tricolores, tout en permettant de réaliser des économies d'entretien non négligeables dans le contexte financier actuel.

Ce projet renforcera l'entrée de ville par un aménagement semi paysager de qualité et améliorera le cadre de vie des riverains.

En vue de la réalisation de ce projet, la ville de Lunéville se dispose à solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat sous la forme de réserve parlementaire estimée à 9 774 €. Le plan de financement prévisionnel de l'opération s'établit ainsi :

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

### AMENAGEMENT D'UN ROND-POINT AVENUE DE GERBEVILLER

	<b>COUT DES TRAVAUX</b>	<b>204 000 €</b>	<b>TTC</b>
	<b>SOIT</b>	<b>170 000 €</b>	<b>H-T</b>
	<b>TAUX</b>	<b>MONTANTS</b>	
Réserve Parlementaire	5.75%	<b>9 774 €</b>	
Autofinancement VILLE	94.25%	<b>160 226 €</b>	
	100.00%	<b><u>170 000 €</u></b>	

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire, afin de financer cette opération, à formuler une demande de subvention à la réserve parlementaire à hauteur de 9 774 € pour une dépense subventionnable de 170 000 € H.T.,
- sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de subvention,
- autorise le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-031

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

**OBJET : FINANCES – GARANTIE D'EMPRUNT – REHABILITATION DE 276 LOGEMENTS  
DES QUARTIERS SELESTAT 1, VILMETTE ET RUE DES JONQUILLES A LUNEVILLE  
RAPPEUR : M. BREGEARD**

Vu la demande formulée par l'OPH de Lunéville le 2 Février pour solliciter la ville de Lunéville pour garantir à hauteur de 100 % un prêt d'un montant de 6 352 000 € concernant la réhabilitation de 276 logements des quartiers Sélestat 1, Vilmette et Rue des Jonquilles à Lunéville.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code Civil,

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

**Article 1** : L'assemblée délibérante de la ville de Lunéville accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 6 352 000 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ce prêt constitué de 2 lignes du prêt est destiné à financer la réhabilitation de 276 logements des quartiers Sélestat 1, Vilmette et Rue des Jonquilles à Lunéville.

**Article 2 : Les caractéristiques financières de chaque ligne du prêt sont les suivantes :**

**Ligne du Prêt 1**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM éco-prêt
<b>Montant :</b>	4 210 000 €
<b>Durée totale :</b>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Annuelle
<b>Index :</b>	<b>Livret A</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>Taux du Livret A</b> en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt – <b>0.25 %</b> . <i>Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0 %.</i>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés</b> : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<b>Modalité de révision :</b>	« Double révisabilité » (DR)
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	De -0.50% (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A). <i>Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A.</i>

**Ligne du Prêt 2**

<b>Ligne du Prêt :</b>	PAM taux fixe
<b>Montant :</b>	2 142 000 €
<b>Durée totale :</b>	25 ans
<b>Périodicité des échéances :</b>	Trimetrique
<b>Index :</b>	<b>Taux fixe</b>
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel :</b>	<b>1.05%</b>
<b>Profil d'amortissement :</b>	<b>Amortissement déduit avec intérêts différés</b> : <i>Si le montant des intérêts calculés est supérieur au montant de l'échéance, la différence est stockée sous forme d'intérêts différés.</i>
<b>Modalité de révision :</b>	Sans objet
<b>Taux de progressivité des échéances :</b>	0%.

**Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**Article 4** : Le Conseil s'engage pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.

POUR EXPÉDITION CONFORME  
LE MAIRE,    
JACQUES LAMBLIN



## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-032

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGÉARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE – PARTICIPATION FINANCIÈRE AU PROGRAMME 2017 DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE**  
**RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Le Programme de Réussite Éducative (PRE), mis en œuvre à Lunéville depuis 2008, repose sur l'élaboration de parcours individualisés et personnalisés d'accompagnement scolaire, éducatif, sanitaire et social d'enfants de 2 à 16 ans. L'objectif de ce programme, porté et financé par Le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET), est d'aider les enfants concernés, avec leurs familles, à surmonter ou à atténuer les obstacles de natures diverses qui freinent leur épanouissement.

Suite à l'élaboration du nouveau Contrat de Ville pour la durée 2015-2020, et à la poursuite du PRE confirmé par le CGET, il est demandé à la Ville de Lunéville d'apporter, en plus des valorisations inscrites au bilan annuel, une contribution financière directe au fonctionnement du dispositif.

La Ville de Lunéville propose donc de contribuer au financement du dispositif à hauteur de 12 000 €, étant entendu que cette somme sera versée au Centre Communal d'Action Sociale, chargé de la mise en œuvre du dispositif de Réussite Éducative au niveau local.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le versement d'une subvention municipale de 12 000 € au Centre Communal d'Action Sociale afin de participer au financement du fonctionnement du dispositif de Réussite Éducative,

- précise que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2017, nature 6748, fonction 522, enveloppe 18871.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.





# CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-033

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

**OBJET : JEUNESSE – AIDES FINANCIÈRES AUX FORMATIONS DU Bafa ET Bafd  
D'ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS  
RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Aujourd'hui, nombreux sont les jeunes qui rencontrent des difficultés d'insertion tant professionnelles que sociales.

L'inscription dans une démarche de formation au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions d'Animateur (B.A.F.A.) ou au Brevet d'Aptitudes aux Fonctions de Directeur (B.A.F.D.) peut leur offrir l'opportunité, au moyen des pratiques d'éducation populaire et du partage du projet associatif, de se situer dans leur environnement et trouver leur place.

En outre, l'accueil de jeunes stagiaires au sein des associations socioculturelles peut représenter pour ces structures, l'occasion d'élargir leurs offres d'activités et d'améliorer les actions éducatives proposées. Il peut permettre également de répondre aux obligations qualitatives d'encadrement des A.C.M. (Accueil Collectif de Mineurs).

La Ville de Lunéville, dans le cadre de sa politique jeunesse souhaite donc soutenir les jeunes dans l'obtention des brevets d'aptitudes aux fonctions d'animateurs et de directeurs d'accueils collectifs de mineurs et ainsi :

- favoriser l'insertion et la qualification,
- soutenir l'engagement et la participation,
- améliorer l'action éducative,
- soutenir le milieu associatif.

Ce soutien se fera par l'intermédiaire des associations reconnues par la Ville de Lunéville qui devront s'engager à :

- vérifier les critères d'attribution auprès des jeunes sollicitant la bourse BAFA/BAFD :
- être âgés de 17 à 21 ans,
- résider à Lunéville,
- effectuer leur stage pratique dans une association socioculturelle reconnue par le service municipal Jeunesse ou les Accueils Collectifs de Mineurs (A.C.M.) organisés par la Ville de Lunéville,
  - verser la Bourse Forfaitaire d'Aide à la Formation de 200 € par stagiaire,
  - transmettre au Service Municipal de la Jeunesse :
- les copies des justificatifs des critères d'attribution,
- les copies des brevets obtenus,
- les facturations correspondant au nombre de bénéficiaires de la Bourse BAFA/BAFD.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- approuve le projet d'aides financières BAFA et BAFD,
- autorise Monsieur le Maire à signer les différentes conventions associées au projet et les éventuels avenants par décision,
- décide, dans la limite maximale de 5 demandes par an, de verser aux associations participant au dispositif, sous la forme de subvention et après facturation, la bourse forfaitaire d'aide à la formation de 200 € (deux cent euros) par stagiaire sur présentation du brevet d'aptitude, et certification des critères d'attribution,
- précise que les crédits sont prévus au budget 2017, nature 6574, fonction 522, enveloppe 23152.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-034

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :** Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES :** M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX).

**ETAIT ABSENT :** M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

#### **OBJET : SPORTS – VERSEMENT DE SUBVENTION – NAUTIQUE CLUB LUNEVILLOIS RAPPORTEUR : M. BARDOT**

Le collège Bichat a ouvert, en 2016, une Section Sportive Natation pour les classes de 6ème et 5ème qui fonctionne pour cette année scolaire avec 15 élèves.

Dans le cadre du développement de la natation sportive sur le Lunévillois, la Ville a souhaité soutenir cette action en versant une subvention d'un montant de 500 €, à laquelle s'additionne 20 € par enfant inscrit, soit 800 €, pour contribuer au financement du poste de cadre sportif chargé de l'encadrement et mis à disposition par le club local.

La commission propose une subvention de 800 €.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- décide d'attribuer 800 € au Nautique Club Lunévillois.
- précise que les crédits nécessaires figurent au B.P. 2017, nature 6574, fonction 40, enveloppe 23153.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-035

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoints. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

#### **OBJET : DOMAINE COMMUNAL – ACQUISITION D'UN TERRAIN SITUE RUE DU REMPART** **RAPPORTEUR : M. LAMBLIN**

Mme Marie-France ADAM a sollicité la commune pour lui céder la parcelle lui appartenant située 26 rue du Rempart.

En effet, celle-ci jouxte l'emprise foncière du projet de rénovation du cinéma et sa situation permettrait d'agrandir le futur parking.

Les services de France Domaine ont estimé en date du 24 novembre 2016 la valeur vénale de ce terrain à 13 300 € hors droits et taxes

C'est pourquoi il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser l'acquisition sur Mme Marie-France ADAM de la parcelle cadastrée section AL n° 468 sise 26 rue du Rempart au prix de 13 300 € hors droits et taxes.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,** **Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise l'acquisition sur Mme Marie-France ADAM de la parcelle cadastrée section AL n° 468 sise 26 rue du Rempart à Lunéville, d'une superficie de 227 m<sup>2</sup>,

- fixe le prix de cette acquisition à 13 300 € hors droits et taxes,
- autorise Mme Catherine PAILLARD, 1<sup>ère</sup> Adjointe Municipale, à signer l'acte administratif de vente à intervenir,
- précise que la dépense sera imputée nature 2111, fonction 90, enveloppe 1943.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.





## CONSEIL MUNICIPAL DE LUNEVILLE

N° 2017-036

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

#### SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2017

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 2 février 2017, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jacques LAMBLIN, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme PAILLARD, MM. RECOUVREUR, BARDOT, Mme BAGARD, M. BREGEARD, Mme VIROUX, M. LEFEUVRE, Adjoint. Mmes GUILLEMOT, MANSUY, LASSUS, LAURAIN, M. FRASNIER, Mme DI SANGRO, MM. CHAUMET, HAUVILLER, Mme JOCHAUD DU PLESSIX, MM. COURBEY, BOESCH, Mme RELOT, MM. FLAVENOT, GRANDJEAN, Mme DI MARINO, MM. VALOIS, BAUCHE, DELBARRE, Conseillers Municipaux.

**ETAIENT EXCUSES** : M. TALLOT (pouvoir M. COURBEY), Mme VELTIN-DESSAUVAGES (pouvoir Mme LASSUS), M. de GOUVION SAINT CYR (pouvoir M. LAMBLIN), Mme FLEURANTIN (pouvoir Mme GUILLEMOT), M. AUBERT (pouvoir Mme JOCHAUD DU PLESSIX), Mme WALTER (pouvoir Mme VIROUX).

**ETAIT ABSENT** : M. PATENAY.

M. FLAVENOT est élu secrétaire de séance.

Extrait de la présente délibération a été affiché le 9 février 2017.

**OBJET : POLITIQUE DE LA VILLE - SIGNATURE CONVENTION PLURIPARTENARIALE 2017-2019  
COORDINATION LUNEVILLOISE ENFANCE FAMILLE  
RAPPORTEUR : M. LEFEUVRE**

Le collectif CLEF (Coordination Lunévilloise Enfance Famille) a vu le jour en 1999 dans le cadre du Contrat Local de Sécurité, sous l'impulsion du Sous-Préfet et avec l'appui du Territoire d'Actions Médico-Sociales. Un poste de coordinateur a été créé en décembre 2005 avec la mission de soutenir toutes les initiatives menées en faveur de l'enfance, de l'éducation et de la parentalité sur le Lunévillois.

La CLEF, en plus de ses partenaires associatifs, est composée de la Ville de Lunéville, du Conseil Départemental, de l'Etat, de l'Education Nationale et de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle, qui se sont rencontrés pour envisager ensemble les missions et les objectifs opérationnels assignées à la CLEF pour les trois années à venir.

La convention résultante, annexée à la présente délibération, évoque aussi les modalités de fonctionnement du collectif, ainsi que les engagements de chacun des partenaires signataires.

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,  
Après avis de sa Commission des Finances,**

- autorise le Maire à signer la convention ci-après annexée ainsi que tous documents relatifs à ce dossier,

- autorise le versement d'une somme de 10 000 € au centre socio-culturel Les Epis pour le compte de la CLEF en vue de la réalisation des missions détaillées dans la convention durant l'année 2017,
- précise que cette somme de 10 000 € est prévue au Budget Primitif 2017, nature 6574, fonction 25, enveloppe 14369.

Fait et délibéré, à LUNEVILLE, le huit février deux mille dix-sept.

